



Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

loi Notré - article L.2313-1 du CGCT



Pour la ville de Nice, le DOB 2017 est intervenu le 19 décembre 2016 et se prolonge par la présentation du budget primitif en séance du 03 février 2017.

Une des particularités de ce budget tient à ce qu'il intègre directement les résultats antérieurs : dans une volonté de sincérité et de visibilité, il a été décidé de reprendre de façon anticipée des résultats cumulés au 31 décembre 2016, à partir d'une estimation réalisée sur la base de la balance générale des comptes, élaborée par le comptable public de la commune.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur, elle est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement s'inscrivent plus dans le long terme, elles correspondent à des investissements durables ou à la souscription d'emprunts par exemple.

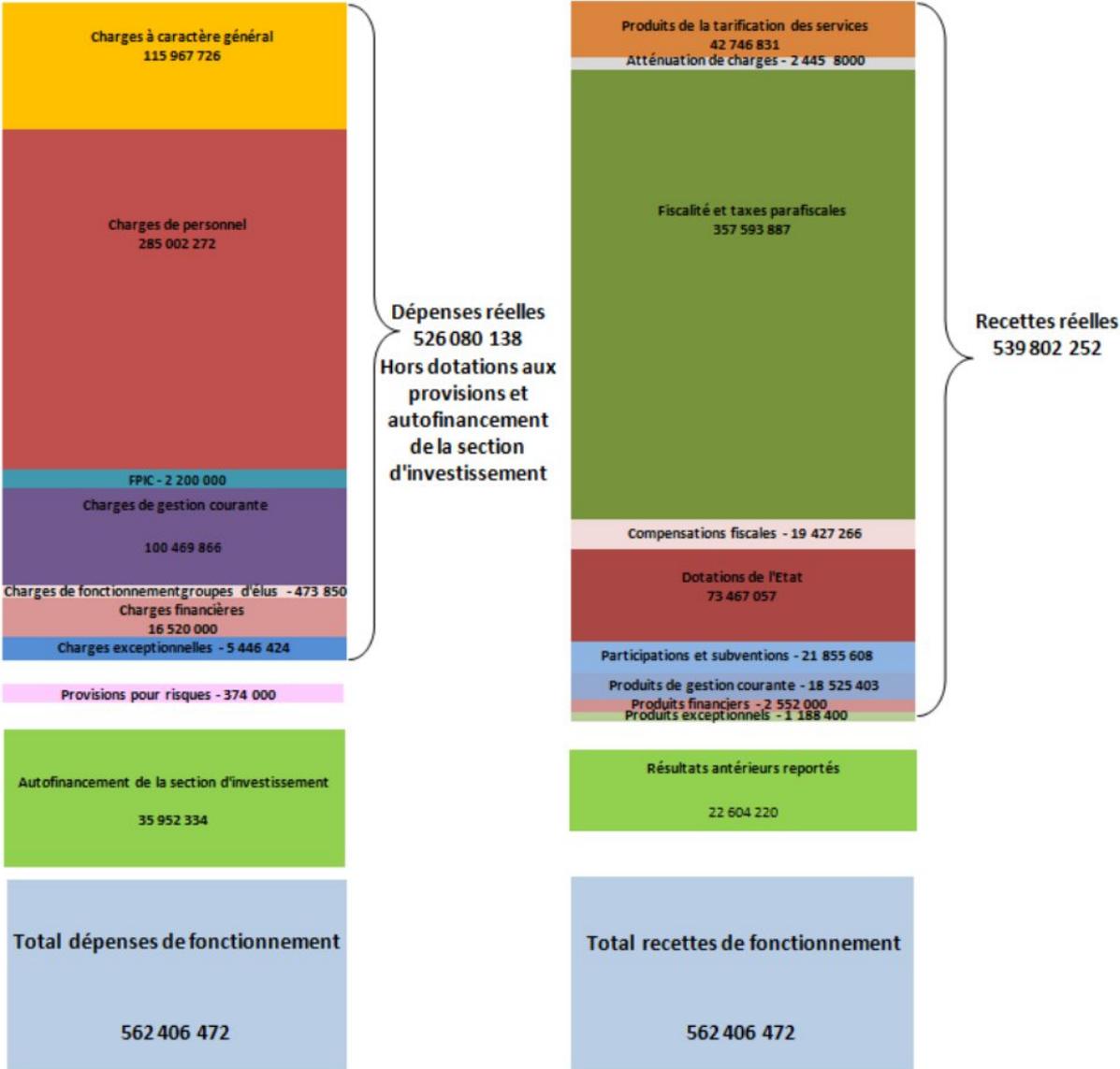
## FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 565 M€, dont 22,6 M€ de résultat antérieur et 540 M€ de recettes réelles (les recettes dites "d'ordre" correspondent à des écritures purement comptables et sont peu représentatives de l'activité de la commune). Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat, mais ces dotations connaissent une réduction drastique depuis plusieurs années, avec une baisse de près de 40%. La ville ne souhaitant pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises, l'ajustement est réalisé par une optimisation des autres recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 565 M€ dont 526 M€ d'opérations réelles. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel prévus au chapitre "012" (54%) et des dépenses courantes

prévues au chapitre "011" (22%). Là encore le souci d'optimisation est permanent. A périmètre constant, les charges auraient baissé. La légère hausse observée résulte essentiellement de mesures nationales sur les rémunérations et carrières des agents, ainsi que de l'élargissement des missions.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**



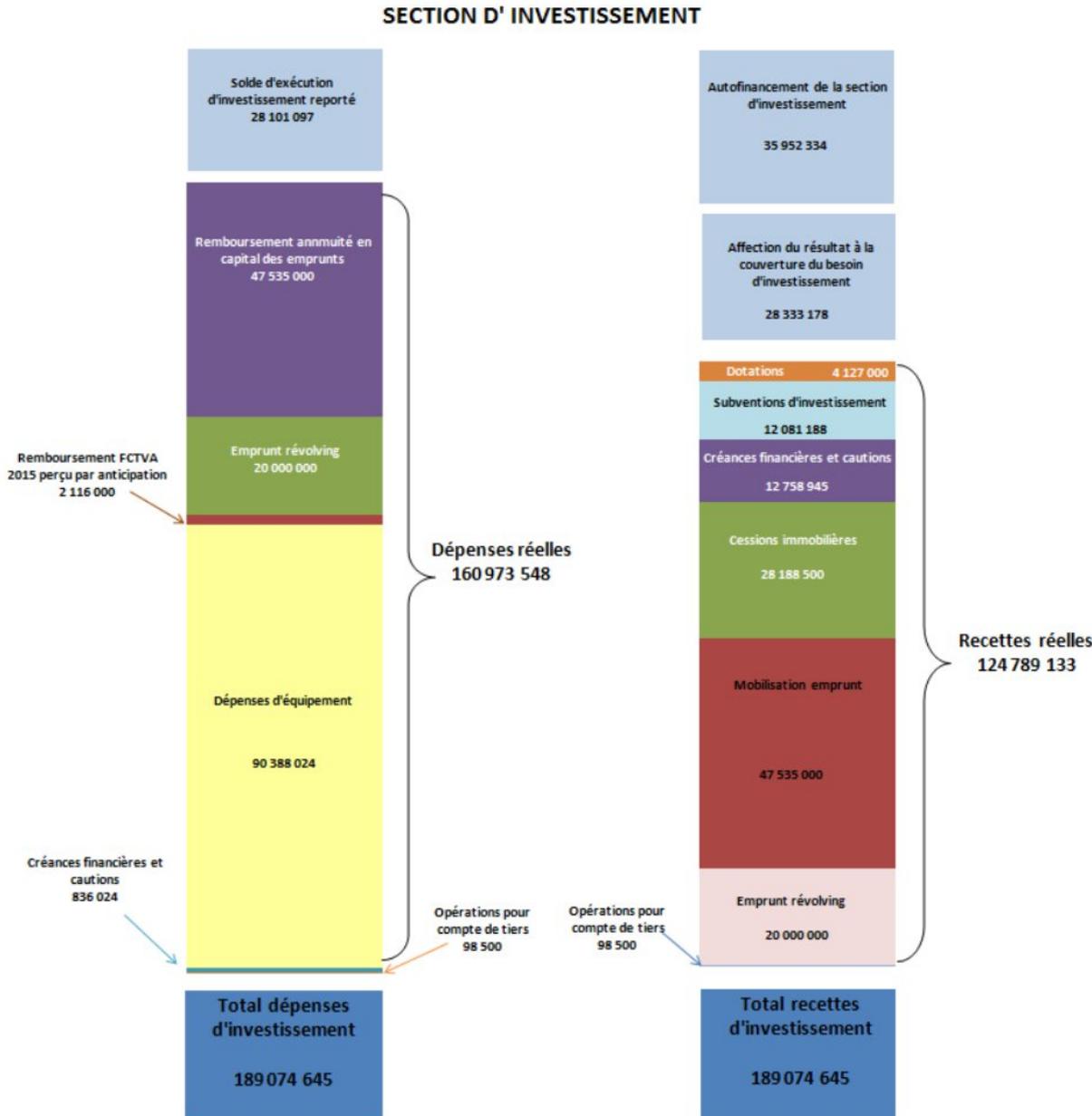
**AUTOFINANCEMENT**

Cette gestion efficace permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt. L'autofinancement 2017, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à 36 M€.

**INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement atteignent 192 M€, dont 153 M€ de recettes réelles. Elles sont constituées en grande partie d'emprunts (44%), de cessions d'actifs (18%) et de subventions perçues (8%).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 192 M€, dont 161 M€ de dépenses réelles. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 92M€. Priorité est donnée aux grands équipements structurants tels que le tramway, ainsi qu'à la sécurité et à la proximité. La ville poursuit également un objectif de désendettement.



## BUDGETS ANNEXES

Bien que la réglementation prévoie une unicité du budget, elle impose également quelques exceptions dites "budgets annexes". Il en existait deux pour la commune jusqu'à l'an dernier, mais pour 2017 le budget annexe lié aux musées est clôturé par souci de simplification, dans le respect du code général des collectivités territoriales. Demeure un budget annexe relatif à l'opéra. Les masses financières concernées sont faibles par rapport au budget principal, mais il peut être utile d'en avoir une vision consolidée :

DEPENSES	Budget Principal	Budget Annexe Opéra	TOTAL
FONCTIONNEMENT	565 406 472	21 330 332	586 736 804
INVESTISSEMENT	192 074 646	758 639	192 833 285
TOTAL	757 481 118	22 088 971	779 570 089